

**4.B.2. Extrait de la lettre du Lieutenant-Colonel Damy à  
M. Bernard Cazeneuve, 23 octobre 1998,  
Rôle du Commandant Roux**

Le Colonel DAMY (ez)  
4 Rue Joseph BARRA  
66330 - CABESTANY

Monsieur le Député CAZENEUVE  
Rapporteur de la Mission  
d'information parlementaire  
sur le Rwanda.

4 B 2

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous  
exposer ci-dessous les quatre points que vous avez  
souhaité me voir préciser à l'issue de mon audition  
du 20 Octobre 1998 :

I) Rôle du Commandant ROUX, coopérant français  
au sein de la Garde Présidentielle.

La Garde Présidentielle était  
une unité particulière avec pour mission principale  
la protection de l'Ésident de la République, de sa  
famille et de son entourage le plus proche. Forte de  
cinq cent hommes environ elle était encadrée par  
des officiers de l'Armée Rwandaise (il n'y avait aucun  
officier de Gendarmerie), originaires pour tous du nord  
ouest du pays. Tous les militaires qui la composaient  
étaient également issus de la même région.

Cette unité, rattachée certes à l'armée  
rwandaise par son administration, son armement et  
la gestion de son personnel, était en fait dirigée  
personnellement par le Colonel SAGATWA, secrétaire  
particulier de l'Ésident de la République jusqu'à sa  
mort le 6 Avril 94.

La décision de placer au chef de  
cette unité, prise antérieurement à mon arrivée

dans le pays en Avril 92, un coopérant français a été l'objet d'un accord entre les plus hautes autorités françaises et rwandaises compte tenu de caractéristiques particulières de cette unité et des fonctions de son chef.

Le commandant ROUX, officier de la Gendarmerie française, affecté avant son arrivée au Rwanda au G.S.P.R. (Groupe de Sécurité de la Présidence de la République), était déjà en place à mon arrivée.

Le Garde présidentielle n'avait aucun contact avec la Gendarmerie ~~fr~~ rwandaise. C'est pour cette raison que le commandant ROUX, bien qu'appartenant à la Gendarmerie, échappait totalement au contrôle du chef du Détachement d'assistance technique Gendarmerie que j'étais. Certes, je savais, de façon très générale, ce que faisait cet officier au sein de la G.P. : formation physique et sportive, entraînement au tir, apprentissage aux techniques de protection de personnalités... mais elle s'arrêtait là. Je suppose que le commandant ROUX rendait compte de façon plus précise de ses activités au chef de la M.A.M. (colonel CUSSEAC) entretiens auxquels je ne participais pas.

Il est vrai, cependant, que quand il s'est agi de donner un avis sur l'opportunité d'affecter un nouveau coopérant au départ du commandant ROUX, je me suis prononcé contre son remplacement, en accord d'ailleurs avec le chef de la M.A.M. Il n'a pas été remplacé.